

Contrôles sévères aussi à l'étranger

Les produits Bourgeon importés respectent-ils vraiment les mêmes normes que les produits Bourgeon suisses? Le bioactualités a posée cette question à la responsable des importations à Bio Suisse. Des contrôles aussi sévères qu'en Suisse veillent à ce que les produits importés correspondent aussi à des normes écologiques élevées.

bioactualités: Les importations Bourgeon doivent respecter les mêmes normes que les produits Bourgeon suisses. Comment les contrôles bio peuvent-ils garantir cela à l'étranger?

Andrea Seiberth: L'organisme de contrôle local ou international visite chaque année tous les producteurs. Il contrôle d'une part les exigences de l'Ordonnance bio de l'UE ou d'une autre ordonnance bio équivalente et d'autre part les exigences du Bourgeon puisqu'elles vont plus loin. Bio Suisse élabore à cet effet chaque année une check-list de contrôle pour l'étranger. Le contrôle se fait comme en Suisse dans les champs, les étables et les bureaux des entreprises.

Qui fait les contrôles à l'étranger?

Ce sont des organismes de contrôle du lieu, comme p. ex. bio.inspecta ou Bio Test Agro en Suisse. Les organismes de contrôle doivent être officiellement accrédités pour le contrôle et la certification des entreprises bio dans le pays concerné. Les instances officielles définissent et

«Les contrôles des entreprises étrangères se déroulent grosso modo comme dans les fermes suisses.»

contrôlent comment les organismes de contrôle doivent travailler. Elles suivent les contrôleurs dans leur travail et font des audits. Pour le Cahier des charges de Bio Suisse, nous formons nous-mêmes les organismes de contrôle.

Est-ce que Bio Suisse fait elle-même des contrôles à l'étranger?

Bio Suisse y fait des contrôles supplémentaires quand elle a des doutes. En 2012, Bio Suisse a reconstrôlé au total seize entreprises en Italie et en Roumanie en collaboration avec les organismes de contrôle concernés. Cela permet à Bio Suisse de voir comment ils travaillent, d'intervenir



Photo: Petra Schwinghammer

Andrea Seiberth dirige depuis cinq ans le secteur des importations de Bio Suisse. Elle a dix-neuf ans d'expérience dans le contrôle et la certification des entreprises agricoles biologiques.

directement et de cibler la formation des contrôleurs.

Est-ce que toutes les entreprises étrangères peuvent s'annoncer pour le contrôle selon le Cahier des charges de Bio Suisse?

Non, la demande de reconnaissance des entreprises étrangères doit être déposée par un importateur suisse qui doit avoir un contrat de licence avec Bio Suisse.

Quelles différences y a-t-il dans les contrôles par rapport à la Suisse?

Les contrôles des entreprises étrangères se déroulent grosso modo comme dans les fermes suisses, mais dans beaucoup de pays les entreprises sont contrôlées plus d'une fois par année. Les analyses de terre, de feuilles et de produits pour les résidus de pesticides sont aussi plus fréquentes à l'étranger.

Comment Bio Suisse peut-elle garantir que les contrôles sont réellement faits selon des critères aussi stricts qu'en Suisse?

Bio Suisse exige que les entreprises étrangères fournissent des documents détaillés

«En 2012, Bio Suisse a reconstrôlé au total seize entreprises et formé six organismes de contrôle pour le Cahier des charges du Bourgeon.»

permettant de vérifier leur conformité au Cahier des charges du Bourgeon. Une entreprise étrangère n'est reconnue par Bio Suisse que quand tout est contrôlé. Et la procédure de reconnaissance doit être répétée chaque année.

Quelles mesures supplémentaires Bio Suisse prend-t-elle dans les pays qui présentent un plus grand risque de corruption ou de fraude?

Nous n'évaluons pas les risques en fonction des pays mais suivons le concept que chaque entreprise doit être examinée individuellement par des spécialistes. En cas de doute, comme je l'ai déjà dit, nous faisons des contrôles supplémentaires sur place. Interview: Petra Schwinghammer

Le bioactualités consacre une série d'articles aux questions critiques sur le thème des importations. La rédaction accueille volontiers vos suggestions. Contact: voir l'impressum à la page 23.

Équité et Bourgeon: Les délégués doivent en débattre

Voilà trois ans que Bio Suisse met en œuvre son concept pour l'équité. Les premières tables rondes réunissant les partenaires commerciaux ont eu lieu et une enquête sur l'équité et la satisfaction dans le commerce montre jusqu'à quel point ça fonctionne équitablement sur le marché suisse. Lors de la prochaine Assemblée des délégués, celle d'avril prochain, la directive de 2010 doit être modifiée et accueillir une réglementation pour les produits importés.

Voilà trois ans que les délégués des organisations membres de Bio Suisse ont promulgué la directive «Commerce équitable». Au lieu d'une approche classique passant par le contrôle et la certification, elle mise sur la responsabilité personnelle des partenaires commerciaux. Cela signifie que, lors du contrôle bio, le contrôleur ne vérifie pas tous les détails mais que, comme dans le cas des exigences sociales, le concept de l'équité repose sur un engagement personnel.

Les expériences tirées du projet ont montré que la directive «Commerce équitable» ne peut pas être appliquée exactement comme prévu en 2010. Une modification de la directive qui tient compte de ces expériences pratique sera donc soumise aux délégués le 17 avril 2013. La motion d'amendement du Comité propose avant tout de reformuler certains points de manière moins contraignante et de remplacer la Commission du commerce équitable par un organe de médiation. Il y a aussi un nouveau paragraphe sur la pratique commerciale consciente de ses responsabilités pour les importations de produits Bourgeon.

Plateformes de discussions pas idéales pour tous

Après le développement du Code de conduite, deux plateformes de discussions ont été organisées en 2011 et 2012

pour le marché des céréales panifiables Bourgeon. Une trentaine de partenaires commerciaux importants y ont participé. Ils ont discuté par exemple la question des exigences de qualité équitables pour les producteurs biologiques suisses. Un des résultats importants de la discussion de 2012 est qu'il faut améliorer la mesure de la qualité et les possibilités de valoriser les différentes qualités.

Tous les secteurs ne ressentent cependant pas le besoin de ce genre de discussions. Par exemple, le marché du vin bio est caractérisé par beaucoup de vente directe et de particularités régionales. Une plateforme de discussions entre les vignerons et leurs acheteurs n'aurait donc pas la même utilité que pour le marché des céréales ou du lait. Il n'est donc pas judicieux que la directive exige que chaque secteur organise chaque année une plateforme de discussions et force tous les partenaires du marché à y participer.

La mise en œuvre continue bien que les formulations semblent moins contraignantes. Si on s'aperçoit plus tard que tel ou tel point nécessite vraiment davantage de contrainte, il sera toujours possible de l'ancrer dans le Cahier des charges.

Des clarifications au niveau du droit de la concurrence ont montré que la Commission du commerce équitable ne pouvait pas fonctionner comme prévu. Si elle décidait par exemple quels prix sont

équitables et lesquels ne le sont pas, les décisions seraient pratiquement impossibles à appliquer en cas de crise et de toute façon problématiques sur le plan du droit de la concurrence. Bio Suisse va donc la remplacer en 2013 par un organe de médiation qui pourra formuler des recommandations et auquel tous les producteurs, transformateurs et commerçants pourront adresser leurs requêtes. Une enquête (voir encadré page 17) a révélé que quelques producteurs et transformateurs ne sont pas satisfaits de leurs conditions commerciales. Cet organe de médiation pourrait les aider à résoudre les problèmes.

Commerce responsable des produits importés

Le Comité, la Commission de labellisation des importations (CLI) et le secrétariat discutent depuis plusieurs années de l'application des principes équitables aux produits importés. La Suisse importe maintenant des produits Bourgeon venant d'une soixantaine de pays. La plupart des fermes reconnues par Bio Suisse sont en Europe et au Canada, et une plus petite partie se trouve en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

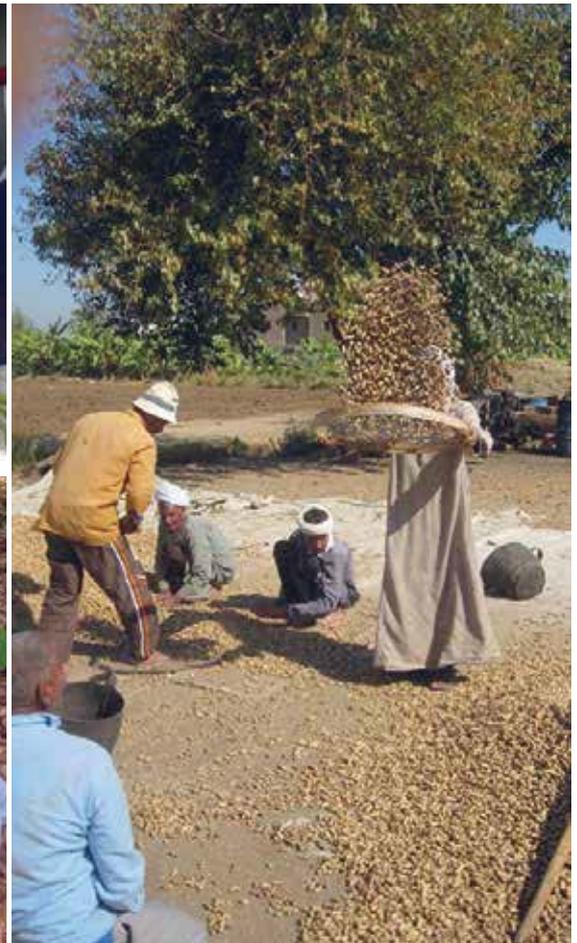
Les produits Bourgeon de l'étranger arrivent en Suisse en passant par quelque 180 importateurs. Les producteurs étrangers ne peuvent pas livrer des produits Bourgeon en Suisse sans passer par un importateur certifié. Les importateurs portent donc une importante responsabilité pour les relations commerciales avec leurs partenaires étrangers.

Aussi un Code de conduite pour l'étranger

Le groupe de travail de Bio Suisse voulait trouver des dispositions utilisables aussi bien pour les petits paysans des pays tropicaux que pour les producteurs canadiens, turcs ou espagnols. Tous ces producteurs travaillent dans des conditions culturelles,

Chronologie du projet Relations commerciales équitables en Suisse

2010	Après l'adoption de la directive «Commerce équitable», un groupe de travail intersectoriel élabore une série de lignes directrices pour le commerce équitable des produits Bourgeon. Il en résulte le Code de conduite promulgué par les délégués en 2012.
2011	Les premières plateformes de discussions ouvrent la voie.
2012	Le Code de conduite est mis en consultation auprès des preneurs de licences puis promulgué par l'Assemblée des délégués. La deuxième plateforme de discussion «Céréales panifiables» a été organisée et une enquête sur l'équité et la satisfaction au sujet du commerce des produits Bourgeon a été effectuée.
2013	La directive «Commerce équitable» est modifiée et de nouveau soumise aux délégués pour tenir compte des expériences tirées de la réalisation du projet.



Photos: Laura Spring und Matthias Bucheli

Ils doivent profiter de pratiques commerciales plus responsables: Ouvriers et ouvrières dans une entreprise de conditionnement d'asperges en Italie, producteurs de cacao au Pérou et producteurs d'arachide en Égypte.

climatiques et économiques très différentes les unes des autres. Par exemple, les normes Fairtrade de Max Havelaar sont inutilisables pour la majorité des producteurs Bourgeon à l'étranger.

L'approche choisie par Bio Suisse s'intitule «Code de conduite pour des Pratiques commerciales responsables lors de l'importation de produits Bourgeon». Les lignes directrices s'inspirent du Code de conduite pour la Suisse et régulent la collaboration pour des points comme la planification des quantités, la fixation des prix, la gestion des risques. Les normes sociales de Bio Suisse en font partie intégrante.

Bio Suisse interroge tous les producteurs à l'étranger

Bio Suisse a développé ces lignes directrices en collaboration avec les importateurs, qui ont participé à un atelier, à des discussions individuelles et à une consultation pour faire part de leur avis et de leurs expériences. De nombreux importateurs appliquent déjà ces lignes directrices sur des segments de marché très différents tandis que d'autres rencontrent des difficultés inhérentes au marché.

Bio Suisse écrit cette année à tous les producteurs et productrices à l'étranger au sujet des lignes directrices du Code et pour enquêter sur leur satisfaction avec leurs acheteurs. Les importateurs recevront aussi en même temps un questionnaire qui leur donnera la possibilité de décrire leurs relations commerciales avec les producteurs étrangers. Les résultats de ces enquêtes formeront la base décisionnelle pour la suite des opérations.

La communication de Bio Suisse avec les producteurs et les importateurs est aussi importante dans ce processus. La limitation des quantités importées quand des produits suisses sont disponibles est ressentie comme injuste par certains producteurs étrangers. Pratiquer avec tous les partenaires commerciaux une communication transparente et active sur les conditions-cadres des importations Bourgeon permettra d'améliorer la situation.

Jörg Schumacher et Laura Spring, Bio Suisse

Enquête sur l'équité et la satisfaction dans la filière Bourgeon de création de valeur ajoutée

Près des deux tiers des producteurs et preneurs de licences Bourgeon sont de manière générale plutôt satisfaits ou très satisfaits de la collaboration dans leurs relations commerciales. C'est le résultat d'une enquête effectuée par Bio Suisse avec l'université de Kassel/Witzenhausen (D) dans le cadre du projet Relations commerciales équitables. Les principales attentes des productrices et des producteurs envers leurs acheteurs sont des prix équitables et une bonne collaboration, tandis que les acheteurs veulent surtout des produits de haute qualité. C'est au

sujet du rapport prix-prestations que les opinions des producteurs et des acheteurs divergent le plus bien qu'elles soient à un haut niveau.

■ Pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête:

www.bio-suisse.ch → Producteurs → Développement durable → Relations commerciales équitables

■ Informations directes:

Jörg Schumacher,
tél. 061 204 66 66, courriel
joerg.schumacher@bio-suisse.ch